

SOLIDARITÉ FAMILLES
Fondation JES-Franklin

La Fondation JES-Franklin soutient les actions de solidarité au profit des familles de Franklin pour les enfants scolarisés dans l'établissement de la classe de maternelle aux classes de CPGE.

Dans ce cadre, une réduction portant sur les frais de scolarité (contribution des familles) est proposée. Le taux de cette réduction dépend du quotient familial (Q) défini ci-dessous :

$$Q = \frac{\text{Revenus annuels 2019}}{\text{Coefficient des charges}}$$

Pour bénéficier de l'aide de la fondation, vous devez adresser par courrier à M. Laurent Poupart, avant le 25 septembre 2020, les informations suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide financière ;
- Une lettre motivant votre demande d'aide financière ;
- L'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 complet ainsi que le détail des revenus perçus à l'étranger le cas échéant.

Vous recevrez une réponse confidentielle de M. Laurent Poupart avant le 9 octobre 2020.

En complément de cette aide, **les élèves de classes préparatoires qui sont boursiers d'État** peuvent bénéficier d'une réduction supplémentaire sur les frais de scolarité. Cette réduction complétant leur bourse d'État peut être attribuée sur présentation de l'attestation d'attribution.

Boursier échelon Obis à 2 : prise en charge de 50% de la scolarité.

Boursier échelon 3 à 7 : prise en charge de 100% des frais de scolarité.

Boursier échelon Obis à 7 : prise en charge d'une partie des frais (transport et hôtels) liés aux concours (2^e année), sur justificatifs et dans la limite de 650 euros.

Annexes :

- Formulaire de calcul du quotient familial et de la tranche de référence ;
- Formulaire de demande d'aide financière.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ET DE LA TRANCHE DE RÉFÉRENCE

Revenus annuels 2019	
Ensemble des revenus de l'année 2019 avant déduction de tout abattement. Traitement du père, de la mère, revenus de valeurs mobilières, revenus fonciers, BNC, autres revenus	Revenu =

Calcul des charges	
1 point pour chaque parent	Parents : x 1 =
1,5 point pour parent seul	Parent seul : x 1,5 =
0,75 point pour chaque enfant à charge	Enfants à charge : x 0,75 =
1 point pour toute autre adulte entièrement à charge	Autres personnes : x 1 =
Total des charges	

$$Q = \frac{\text{Revenus annuels 2019}}{\text{Total charges}}$$

Le montant de la réduction est déterminé suivant le tableau ci-dessous :

	Réduction	Réduction annuelle en montant			
		Primaire	Collège	Lycée	Prépa ECG
Tranche F : Si 10 001€ < Q < 13 000€	20%	429 €	505 €	571 €	604 €
Tranche G : Si 9 001€ < Q < 10 000€	40%	858 €	1 009 €	1 142 €	1 207 €
Tranche H : Si 8 001€ < Q < 9 000€	60%	1 287 €	1 514 €	1 714 €	1 811 €
Tranche I : Si 7 001€ < Q < 8 000€	75%	1 609 €	1 892 €	2 142 €	2 264 €
Tranche J : Si Q < 7 000€	90%	1 931 €	2 271 €	2 570 €	2 716 €

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE, DE SOLIDARITÉ ET D'ENTRAIDE A LA FONDATION JES-FRANKLIN

NOM	PRENOM	CLASSE

Quotient de la famille (Q) :

Pourcentage de réduction :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), Monsieur, Madame

Demeurant

Responsable financier de(s) (l') élève(s) référencé(s) ci-dessus atteste sur l'honneur avoir pris en compte tous les revenus de la famille, sans exception, pour établir le calcul du quotient et avoir fourni tous les documents officiels les justifiant.

Fait à

Date

Signature :